

Communiqué de SUD Education 92 et de la CGT Educ'Action 92

La municipalité de Colombes a décidé de solliciter les conseils d'école afin qu'ils lui fassent des propositions d'organisation du temps scolaire dans l'école. En un temps où 80 % des enseignants ont fait grève le 12 février contre le décret réformant les rythmes scolaires, alors qu'une nouvelle journée de grève nationale à ce sujet après les vacances est à l'ordre du jour cette sollicitation n'est rien moins qu'une provocation.

Nous appelons l'ensemble des conseils d'école à refuser de répondre et à adopter des vœux réclamant l'abrogation du décret sur les rythmes scolaire, préalable indispensable à toute discussion, toute concertation réelle avec les enseignants. Nous ne sommes pas opposés à ce que les enseignants et les conseil d'école soient consultés, mais il est évident que cette consultation ne peut se faire dans le cadre d'un décret qu'aucune organisation syndicale, pas même le sgen-CFDT, n'a approuvé.